

# L'AFD ET LE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU SÉNÉGAL

Vers une énergie durable



## L'ÉLECTRICITÉ, UN LEVIER POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SÉNÉGAL

Le secteur de l'électricité constitue un levier essentiel pour la croissance et le développement du Sénégal.

Des enjeux majeurs entourent le développement de ce secteur : accès à l'électricité pour tous en quantité et en qualité, limitation de son coût de revient. Son essor est aussi indispensable pour créer un environnement favorable au développement du secteur privé.

Le Sénégal s'est fixé des objectifs ambitieux pour fournir une énergie stable et au moindre coût à sa population et aux opérateurs économiques. Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP) fixe ainsi à 66 % (30 % en milieu rural) le taux d'accès des ménages au service électrique en 2015. Cette croissance s'inscrit dans une politique de préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.



© Senelec

Salle de commande

## UN SECTEUR ÉLECTRIQUE EN DIFFICULTÉ

Au Sénégal, le secteur de l'électricité doit faire face à une crise structurelle profonde, qui a connu son apogée en 2006 :

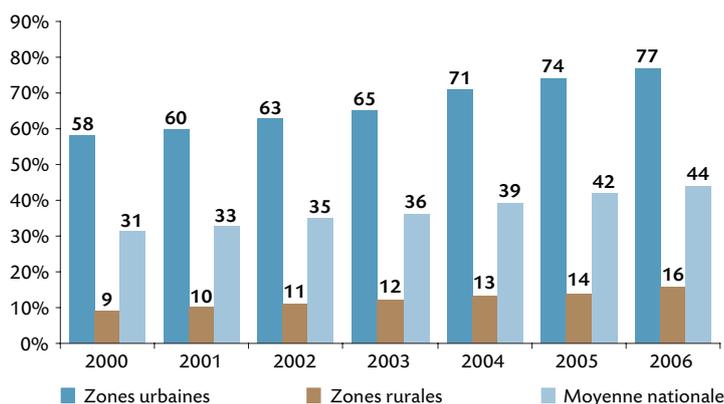
- Le retard dans les investissements n'a pas permis de suivre la demande d'électricité, en croissance de près de 8 % par an en moyenne sur les dix dernières années. Le déficit de l'offre est à l'origine de nombreux délestages. En 2007, la demande d'électricité non fournie représentait environ 5 % de la consommation totale du réseau.
- Le type d'installations de production et leur vétusté grèvent les charges d'exploitation des centrales et accroît le prix de revient de l'énergie. En effet, près de 80% de l'électricité proviennent de centrales thermiques coûteuses fonctionnant au fuel. De plus la moitié de ces centrales a plus de dix ans d'âge, ce qui occasionne des pannes récurrentes et des surconsommations de combustibles.

### VERS UNE PROMOTION DE SOURCES D'ÉNERGIE PROPRE

La forte dépendance du Sénégal aux combustibles fossiles pose de multiples problèmes environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, dégradation des conditions de vie des populations, pollution urbaine... Le pays doit donc aussi s'attacher à préserver son environnement afin d'assurer un développement durable et contribuer à la lutte contre le changement climatique. La crise énergétique actuelle doit ainsi être l'occasion de promouvoir le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydroélectricité) et des mesures d'économie d'énergie.

- Le mode de régulation tarifaire n'a pas permis de préserver l'équilibre financier du secteur : l'augmentation des charges d'exploitation n'a que partiellement été supportée par les consommateurs, l'Etat préférant verser des subventions compensatoires à la société nationale d'électricité (SENELEC), parfois avec retard, dans un contexte de rareté des ressources publiques.

## Taux d'électrification



## DES POLITIQUES NATIONALES VOLONTARISTES POUR FAIRE FACE À LA CRISE...

Dans ce contexte difficile, le gouvernement du Sénégal a élaboré en 2007, avec l'appui de ses partenaires financiers au développement dont l'Agence Française de Développement, un Plan de Redressement du Secteur de l'Énergie (PRSE) qui couvre la période 2007-2012. Ce plan propose un ensemble de mesures pour sortir le pays de la crise. Il est articulé autour de deux volets :

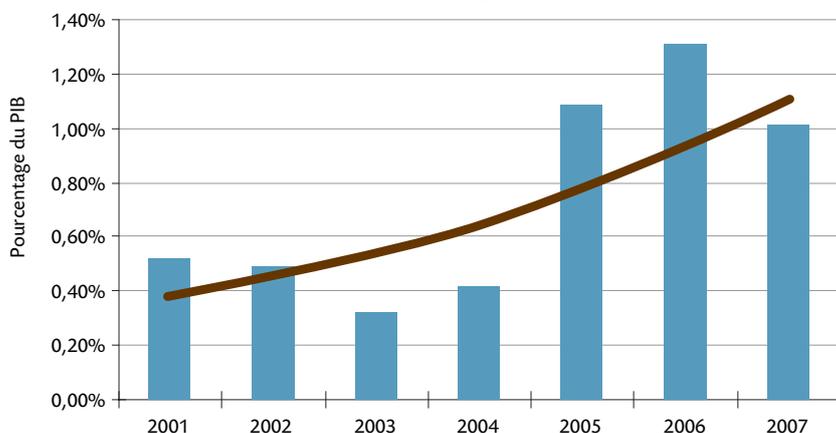
- **La gestion et le développement du secteur** : mise à jour de la lettre de politique sectorielle, actualisation du cadre réglementaire, mise en œuvre d'un programme de maîtrise de l'énergie, restructuration financière de la SENELEC, adoption d'un schéma directeur d'investissement pour le secteur, diversification des sources de production d'électricité vers les énergies renouvelables, promotion de l'électrification rurale.
- **La gouvernance du secteur** : amélioration de la gouvernance de la SENELEC, achèvement de la réforme institutionnelle de l'entreprise, adoption d'un nouveau cadre de régulation qui garantit l'équilibre financier du secteur.

## ... AVEC LE SOUTIEN DE L'AFD

L'AFD est un partenaire traditionnel du secteur de l'électricité au Sénégal. Mais c'est surtout à partir de 2006, au regard de la crise énergétique, de ses implications économiques et de l'engagement de l'Etat à la résoudre, que l'AFD s'est, avec la Banque mondiale, positionnée comme un bailleur clé pour le redressement du secteur et son développement.

Ce partenariat repose sur une approche intégrée alliant d'une part, un soutien au dialogue institutionnel et à la structuration du secteur et d'autre part, un appui au financement des investissements de la chaîne de fourniture de l'électricité. Pour cela, le groupe AFD mobilise toute sa gamme d'instruments financiers : subventions, prêts souverains, prêts non-souverains, prêts aux conditions du marché et garanties de sa filiale d'appui au secteur privé PROPARCO.

### Subventions au secteur énergétique



Agence de la Senelec

© Senelec

En raison de ces difficultés, les résultats du secteur ne sont pas à la hauteur des attentes de la population et des entreprises, malgré les sommes considérables engagées par l'Etat :

- Le taux moyen d'électrification, en progression constante, demeure faible, en particulier dans les zones rurales (en 2006, ce taux était de 44% en moyenne nationale, contre 16 % en zone rurale).
- La société nationale d'électricité (SENELEC), en pertes depuis 2004, a dû être recapitalisée en 2007 par l'Etat actionnaire pour rétablir ses fonds propres à hauteur d'au moins 50% du capital social, comme l'exige le droit OHADA.
- Les tarifs de l'électricité restent élevés, ce qui grève la compétitivité des entreprises. A titre d'exemple, le tarif du courant de moyenne tension s'élève à près de 92,5 Fcfa/kWh, soit deux fois et demie le tarif en vigueur en Tunisie.
- La facture pétrolière constitue un fardeau qui pèse sur les finances publiques, dans un contexte de ressources budgétaires limitées. En 2006, les subventions versées par l'Etat au secteur de l'énergie (hydrocarbures et électricité) représentaient près de 1,3% du PIB.

## L'AFD SOUTIEN CINQ DES ACTIONS PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT SÉNÉGALAIS :

### 1 - L'ACHÈVEMENT DE LA RESTRUCTURATION DE LA SENELEC ET DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Aujourd'hui, le redressement durable du secteur de l'électricité passe nécessairement par le retour à l'équilibre financier de la SENELEC. La réforme institutionnelle de la société doit ensuite être menée à son terme afin d'améliorer l'efficacité dans la gestion de ses fonctions de production, de transport et de distribution. Le Gouvernement prévoit une participation majoritaire du secteur privé dans la production et la distribution. Les transformations envisagées vont de pair avec l'adoption d'un mode de régulation tarifaire qui pérenniserait l'équilibre financier du secteur.

L'AFD, avec la Banque mondiale, a, dans un premier temps, apporté son soutien aux autorités sénégalaises pour réaliser les diagnostics sur la situation de la société (audit de la trésorerie, audit des dysfonctionnements du secteur...) et proposer des schémas de sortie de crise. Ces études ont donné lieu à de larges concertations entre les acteurs du secteur (gouvernement, SENELEC, Commission de régulation du secteur de l'énergie, partenaires au développement). Elles ont aussi permis de dimensionner les prêts souverains de l'AFD et de la Banque mondiale pour la recapitalisation de la SENELEC.

### 2 - L'ACCROISSEMENT DU TAUX D'ÉLECTRIFICATION DANS L'ENSEMBLE DU PAYS

L'énergie ne peut produire ses effets sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté que si elle est accessible à tous, en qualité et à moindre coût. Aussi, l'AFD apporte son soutien aux projets de diffusion des services d'électricité en zones rurales. Cet appui s'inscrit dans le schéma de partenariat public privé adopté par les autorités sénégalaises consistant à diviser le territoire national en 11 concessions d'électrification rurale, qui sont attribuées à des opérateurs privés pour une durée de vingt cinq ans. Pour chaque concession, la viabilité financière de l'exploitation repose sur l'apport par l'Etat de subventions publiques d'équilibre. Ces subventions sont accordées à l'Etat par le bailleur de fonds engagé dans le financement de la concession. Elles sont versées au fur et à mesure que le concessionnaire privé atteint les objectifs de déserte négociés avec l'Agence sénégalaise de l'électrification rurale (ASER).

### 3 - LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La SENELEC s'emploie à mettre en œuvre un programme de rattrapage d'investissements et de leur progression au rythme de la demande. Un schéma directeur production – transport – distribution est en cours d'élaboration dans l'entreprise et doit permettre une programmation des investissements au rythme de la demande. Le Gouvernement prévoit de recourir majoritairement aux entreprises privées pour la réalisation des unités

additionnelles de production d'électricité, dans le cadre de la loi 98 – 29 relative au secteur de l'électricité. Les besoins de financement de ces projets dépassent largement les possibilités offertes par secteur bancaire local, et nécessitent l'appui d'institutions de financement telle que la PROPARGO.

### 4 - LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PROMOTION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE INCITATIF

Les énergies renouvelables représentent un axe fort retenu par le gouvernement pour réduire la dépendance vis à vis du pétrole. En premier lieu, la région dispose d'un potentiel hydroélectrique mis en valeur à travers les grands projets des organisations OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) et OMVG (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie) dont le Sénégal est membre. L'OMVS a déjà réalisé le barrage de Manantali et devrait prochainement démarrer la réalisation des barrages de Félou puis Gouina. L'OMVG recherche actuellement des financements pour la construction des barrages de Kaleta et Sambagalou. Le Sénégal dispose aussi d'un potentiel éolien qui devrait se concrétiser bientôt par la réalisation d'un parc éolien de 15 MW dans la région. Le tour de table des investisseurs est en cours de finalisation pour ce projet. Enfin, le Gouvernement élabore actuellement un cadre juridique pour soutenir le développement des énergies renouvelables.

### 5 - LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'augmentation des capacités de production d'électricité doit nécessairement s'accompagner d'une démarche de maîtrise de l'énergie. Cette démarche est d'autant plus indispensable qu'elle peut permettre de baisser significativement la puissance consommée par les clients de la SENELEC aux heures de pointe. La SENELEC conduit actuellement une étude pour apprécier le potentiel d'économie d'énergie sur chacun de ses segments de clientèle. Ensuite, des actions d'économies d'énergie seraient mises en œuvre notamment dans l'éclairage public de la commune de Dakar dont le programme d'éclairage fait l'objet d'un financement de l'AFD.

Centrale de la Senelec



## OPÉRATIONS FINANCÉES PAR L'AFD POUR LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU SÉNÉGAL

- Restructuration de la SENELEC, avec un prêt de 30 millions d'euros à l'Etat pour compléter son apport à la recapitalisation de la SENELEC, un prêt non souverain de 8 millions d'euros à la SENELEC pour le refinancement de sa dette bancaire à moyen terme et une subvention de 1 million d'euros pour une assistance technique à la mise en place du schéma institutionnel adopté pour la SENELEC et un appui à un programme pilote de maîtrise de l'énergie.
- Production d'électricité à partir d'une centrale thermique de 67 MW construite et exploitée par Kounoune Power, une entreprise privée producteur indépendant d'électricité bénéficiaire d'un prêt de la PROPARGO pour un montant de 11 millions d'euros.
- Production d'électricité à partir d'un barrage hydroélectrique de 205 MW sur le fleuve Sénégal à Manantali (près d'un tiers de la production est livrée au Sénégal) avec un concours financier de l'AFD pour un montant de près de 75 millions d'euros y compris le financement des lignes d'interconnexion.
- Electrification rurale dans le Sénégal oriental, avec une subvention d'investissement de 8 millions d'euros à l'Etat pour le financement de la concession d'électrification rurale « Kaffrine, Tambacounda et Kédougou ». Une étude de faisabilité est en cours pour l'instruction d'une subvention de 10 millions d'euros à l'Etat pour le financement des investissements de la concession de la Casamance Nord.
- Eclairage public dans la ville de Dakar, financé par un concours de 10 millions d'euros à la Ville avec un accent mis sur les investissements économes en énergie (énergie photovoltaïque, lampes basse consommation...).



Centrale de Kounoune

© Senelec



Intervention sous haute tension

© Senelec

## L'ENGAGEMENT DES BAILLEURS DANS LE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ AU SÉNÉGAL, UN EXEMPLE POUR LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST

Le cas du Sénégal est emblématique des difficultés du secteur de l'électricité dans les pays d'Afrique subsaharienne : pénurie et non compétitivité de l'offre électrique, faible accès des populations à l'électricité, vétusté des parcs électriques, situation financière précaire des sociétés nationales, faiblesses institutionnelles, vulnérabilité aux chocs externes, en particulier aux cours des intrants pétroliers... L'AFD et les partenaires financiers au développement, en soutenant le secteur et la société nationale d'électricité, les projets d'électrification rurale,

le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, apporte une contribution notable à l'accès durable à l'électricité pour tous et à moindre coût.

Aussi, l'expérience du Sénégal pourrait inspirer les pays de la région dont les secteurs de l'électricité connaissent des crises similaires. Le redressement des sociétés nationales de l'électricité revêt une dimension particulière au moment où les pays d'Afrique de l'Ouest s'engagent dans la construction d'un marché énergétique régional, dont le WAPP (West African Power Pool) a vocation à devenir l'ossature.

## LE SYSTÈME D'ÉCHANGE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN<sup>(1)</sup> - EEEOA

L'EEEOA est un marché régional de l'énergie créé entre les 15 pays de la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il s'appuie sur le développement de l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres et la création d'une Autorité Régionale de Régulation de l'Électricité (ARREC).

Les gains attendus de l'interconnexion sont multiples : la diversification des sources d'énergie primaire, la possible concurrence entre centres de production et la fiabilité accrue des approvisionnements électriques et l'amélioration de la stabilité des réseaux.

L'interconnexion entraîne aussi une mutualisation des règles techniques et des accords commerciaux et financiers. Mais elle accroît également la dépendance mutuelle des acteurs, qui demande que l'on traite les maillons défaillants.

L'AFD a accordé une subvention de 5 millions d'euros à la CEDEAO pour soutenir la mise en place de l'ARREC.

<sup>(1)</sup> West African Power Pool - WAPP - en anglais



Ile de Marloj – Sine Saloum © I. Monkam-Daverat

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud dans le cadre du dispositif français de Coopération.

Présente sur le terrain dans plus de 70 pays et dans l'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2007, l'Agence a consacré 3,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements ont notamment concerné la scolarisation de 5,8 millions d'enfants et l'approvisionnement en eau potable de 4 millions de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 2,7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

#### AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes  
75598 Paris Cedex 12  
France  
Tél. : +33 1 53 44 31 31  
Fax : +33 1 44 87 99 39  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

#### Agence de Dakar

15, avenue Nelson Mandela BP 475  
Dakar  
SENEGAL  
Tél (221) 33.849 19 99  
Fax (221) 33.823 40 10  
[afddakar@groupe-afd.org](mailto:afddakar@groupe-afd.org)



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier FSC (gestion durable des forêts).

